

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 07/03/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Andrée LIGONNET à Brigitte PIGEYRE, Martial VIAL à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Virginie SUDRE, Charles NECTOUX à Jean-Paul MOREL, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2017.03.13.14

OBJET : Avis sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS JMG PARTNERS relatif à son projet de construction d'une plateforme logistique ZAC de Chesnes

Henri HOURIEZ, conseiller municipal délégué à l'environnement et au cadre de vie, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la demande de l'entreprise JMG PARTNERS relative à la création d'une plateforme d'entreposage et de stockage sur le parc d'activités de Chesnes, il est nécessaire que la commune émette un avis sur ce dossier inscrit à la nomenclature des installations classées.

Conformément à la loi 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande d'enregistrement en vue d'exploiter sera soumise à **consultation du public du 20 février au 21 mars 2017 inclus**. Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire déposé en date du 14 novembre 2016 en mairie de Saint Quentin Fallavier.

JMG PARTNERS est une filiale du groupe SCIPAG créée en octobre 2016 dont l'objet est la réalisation et la promotion de bâtiments logistiques en France.

Le projet est prévu sur un terrain de 45 976m² environ, situé au Nord de la commune de Saint Quentin Fallavier, au sein de la ZAC de Chesnes (plan ci-joint). Il est constitué d'un bâtiment de 21 017m². Il comprendra 4 cellules :

- Cellule 1 : 4 990m²
- Cellules 2, 3 et 4 : 4 992m².

Le bâtiment comprendra :

- Un local technique permettant d'accueillir une chaufferie, un local TGBT, un local transformation, un local sprinkler et une cuve de sprinklage d'environ 500m³,
- Deux locaux de charge de batteries,
- Des bureaux et locaux sociaux.

Le bâtiment a été conçu pour pouvoir être exploité de façon autonome par deux locataires exploitants. Les clients de la société JMG PARTNERS peuvent évoluer dans le temps. Les marchandises seront conformes cependant à la définition indiquée « *biens d'équipement ou de la grande distribution* », et à la nomenclature des marchandises définie et sont principalement des produits de la gamme des combustibles solides.

Les grandes catégories de marchandises pouvant être présentes sur le site sont les suivantes :

- Produits alimentaires ne nécessitant pas de réfrigération (conserves, boissons non alcoolisées ou de titre en alcool inférieur à 40°, aliments secs pour animaux ...),
- Produits manufacturés divers (pièces détachées, électroménager, machines, outillage, matériel électrique et électronique, jouets ...),
- Articles textiles et de sport,
- Produits d'entretien ménager (liquide vaisselle, produits lessiviels solides ou liquides),
- Bois,
- Carton, papier.

Etude de dangers

Les risques principaux sur ce site d'activités sont l'incendie (zones de stockage), l'explosion (chaufferie gaz et local de charge) et l'électricité (local TGBT).

Mesures compensatoires mises en œuvre afin de réduire les potentiels dangers et de maîtriser les risques :

- Réserve de sprinklage constitué d'une cuve d'environ 500m³,
- Le local technique abritera le groupe de pompes diesel associé à la protection sprinkleur,
- Une cuve aérienne et sur rétention de 1000 litres sera installée dans le local technique,
- Le réseau sprinkler ESFR sera installé sous toiture dans l'ensemble des cellules et dans les locaux de charge,
- Le local sprinklage sera séparé des cellules de stockage et du local technique par des murs coupe-feu 2 heures sans porte de communication,
- Le local technique sera séparé du local TGBT, du transformateur et des cellules de stockage par un mur REI 120
- Les locaux de charge seront séparés des zones de stockage par des murs REI120 et une couverture incombustible,
- Les cellules de stockage seront divisées en cantons de désenfumage d'une superficie maximale de 1600m²,
- Les écrans de cantonnement sont constitués soit par des éléments de la structure (couverture, poutre, murs) soit par des écrans fixes,
- Désenfumage en toiture par lanterneaux asservissement par coffret CO² placés près des issues de secours,
- Implantation de RIA dans le bâtiment,
- Des extincteurs seront répartis à l'intérieur du bâtiment en fonction des risques,
- Seule la cellule 1 est susceptible d'accueillir des produits dangereux. En cas de stockage de liquides dangereux sur le site, ils seront placés sur rétentions,

- La rétention des eaux se fera dans un bassin EP voirie et dans les canalisations EP voirie mises en charge en amont du bassin. Le volume global de rétention du site est 1156m³,
- Les transformateurs seront isolés dans le local technique,
- A l'extérieur de la chaufferie seront installés une vanne sur la canalisation d'alimentation des brûleurs, un coupe-circuit et un dispositif sonore et visuel d'avertissement.

Le site sera équipé de télésurveillance avec un report d'alarme à l'exploitant par télé transmetteur pour envoi de l'information à l'exploitant en dehors des heures d'ouverture du site (pour le contrôle d'accès et le sprinklage). Une société de gardiennage pourra intervenir sur ordre de la société de télésurveillance. Ces dispositions seront prises 24h/24 et 7j/7.

En cas de sinistre le centre de secours le plus proche susceptible d'intervenir sur le site est celui de Saint Quentin Fallavier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la SAS JMG PARTNERS relatif à son projet de construction d'une plateforme logistique sur la commune de Saint Quentin Fallavier, sous réserve de la prise en compte des prescriptions préfectorales relatives à ce type d'installation classée et à la mise en œuvre des mesures compensatoires figurant dans l'étude d'impact et de dangers.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 13/03/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 14 mars 2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170313-Imc11790-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER